



Formulaire d'inscription

IDENTIFICATION DE L'EXPOSANT

NB : Ce formulaire doit être rempli de façon lisible en majuscule en deux exemplaires. Une copie est envoyée au comité d'organisation pour étude et validation de votre inscription !!! Vous pouvez le télécharger sur : www.cabinet-aifc.com

structure

Raison sociale : _____

Domaine d'activité : _____

Directeur General : _____

Adresse : _____ Tel : _____

Email : _____

Site web : _____

Responsable du salon

Le soussigné : _____

Fonction : _____

Tel : _____

Email : _____

Brèves informations sur vos activités : _____

Objectif de la participation _____

OFFRE DE STAND ET SURFACE

NB : Veuillez cocher la case correspondant à votre choix !!

Types de stands	Dimension	Description	Prix	QTE	<input checked="" type="checkbox"/>
Surface nue	1 m ²	Multiple de 5m ² , 01 sac poubelle, 01 badge exposant, inscription dans le catalogue officiel	50 000		
VIP	100 m ²	Chapiteau avec joues, 04 tables, 04 chaises, 04 sac poubelle, 10 badges exposants, électricité, inscription dans le catalogue officiel	2 000 000		
Ordinaire	25 m ²	Chapiteau avec joues, 03 tables, 02 chaises, 02 sacs poubelles, 05 badges exposants, electricité, inscription dans le catalogue officiel	1 500 000		
Classique	18 m ²	Chapiteau sans joues, 02 tables, 02 chaises, 02 sacs poubelles, 05 badges exposants, électricité, inscription dans le catalogue officiel	1 250 000		
Organisation société civile	9 m ²	Chapiteau sans joues, 01 tables, 02 chaises, 01 sacs poubelles, 02 badges exposants, électricité, inscription dans le catalogue officiel	400 000		
Commerçant	5 m ²	Chapiteau sans joues, 01 tables, 02 chaises, 01 sacs poubelles, 02 badges exposants, électricité, inscription dans le catalogue officiel	150 000		



**OFFRE SPECIALE
SPONSOR**

NB : Veuillez cocher la case correspondant à votre choix !!



Types de sponsor	Paquet du sponsor	Montant
Sponsor officiel	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Stand de 100 m² ; ✓ Espace branding sur la clôture, participation au B2B ✓ Page centrale dans le magazine ; ✓ 15 minutes de communication. ✓ Visibilité sur les affiches, les flyers, badges, les banderoles, les t-shirts, les spots (radio et TV), logo sur les invitations, logo et lien à partir du site web du salon, prise de parole pendant la conférence de presse, espace au couleur du sponsor, publi-reportage avec nos partenaires médias ; 	<p>14 000 000</p> <input type="checkbox"/>
Sponsor Forum	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Stand de 25 m² ; ✓ Espace au couleur du sponsor, participation au B2B ; ✓ Visibilité sur les affiches, invitations, blocs notes et stylos, programmes et spots (radio et TV) ; ✓ Deux participants au forum ; ✓ Logo et lien le site web et invitations ; ✓ 15 minutes de communication lors du forum ; ✓ Une page intérieure dans le magazine. ✓ 10 guides sur les produits et services Halals 	<p>8 000 000</p> <input type="checkbox"/>
Sponsor Conférences	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Stand de 18m² ; ✓ Espace au couleur du sponsor, participation au B2B ✓ 5 minutes de communication lors des conférences ; ✓ Quatrième de couverture du magazine ; ✓ Logo sur les invitations et le site web, ✓ Visibilité sur les affiches, stylos, blocs notes, programmes, invitations, flyers et spots (radio et TV) ; 	<p>6 500 000</p> <input type="checkbox"/>

**MODALITES DE
PAIEMENT**

Les frais d'ouverture de dossier exposant s'élèvent à 15000 FCFA

Votre formulaire d'inscription doit nous parvenir au plutard le **10/02/2018** accompagné des frais de dossier. Dès réception du formulaire, une facture TTC correspondant à vos frais de participation vous sera transmise. Le règlement intégral du montant confirme votre participation
vous pouvez pavez par virement ou par dépôt au compte bancaire ci-dessous ouvert à Afriland I

Code swift: CCEICMCX Code banque: 10005Code

A renvoyer par mail au : info@cabinet-aifc.com ou appeler au : 675453738 / 99 79 53 22 / 674 09 88 72 / 243 595 596 / 243 595 597 / 242 055 598.

NB : Vous pouvez nous contacter pour une offre sur mesure à votre convenance !!!

REGLEMENT GENERAL DU HALAL INDUSTRY EXPO2018

Article 1 : Organisation, objet, date et durée

- (1) **Halal Industry Expo (HIE)** édition 2018, est organisé conjointement par **Halal Industry and Certification Agency (HICA) et African Islamic Finance Consulting (AIFC) sous le haut patronage du Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique.**
- (2) Le présent règlement définit les conditions de fonctionnement du HIE. Il précise les droits et devoirs respectifs du participant et de l'organisateur.
- (3) L'organisateur fixe les dates, la durée, le lieu, les heures d'ouverture et de fermeture, le prix des stands et la date de clôture des inscriptions.
- (4) L'organisateur se réserve, à tout moment, le droit de modifier la date d'ouverture, la durée, comme la prolongation, l'ajournement ou la fermeture anticipée si les circonstances l'imposent, sans que les participants puissent réclamer une quelconque indemnité.

Article 2 : Inscription et conditions d'admission

- (1) Le formulaire d'inscription fait office de demande et de contrat de participation. Il doit être signé par une personne ayant qualité pour engager le candidat exposant et renvoyé au comité d'organisation.
- (2) Chaque demande de participation devra être accompagné de l'intégralité des frais d'inscription et d'un acompte représentant 50% du total TTC des frais de participation.
- (3) Les frais d'inscription sont non remboursables. Exceptionnellement en cas de rejet de la demande d'inscription par le comité d'organisation.
- (4) Sont admissibles comme exposant : les fabricants et producteurs, les prestataires de service (finance, tourisme, transport), les associations, et les organismes divers.
- (5) Seuls les produits et services respectant les normes halals sont acceptés à l'exposition.

Article 4 : paiement des frais de participation

- (1) Le montant global de participation doit être payé au plus tard un mois avant l'ouverture. En cas de non-paiement du solde de la facture, le comité d'organisation peut disposer de l'emplacement et les versements effectués seront acquis

- (2) 50% des frais versés sont restitués à l'exposant, en cas de désistement survenu un mois avant l'ouverture. Autrement, l'intégralité de la somme versé restera définitivement acquise pour tout désistement en dehors de ce délai.

Article 5 : Occupation et usage des emplacements

- (1) Le plan d'occupation d'espace est établi par les soins du comité d'organisation.
- (2) Les exposant s'engagent à prendre les stands et à les laisser à l'état.
- (3) Toute anomalie constatée par l'exposant sur le stand doit être signalée au comité d'organisation avant prise effective du stand.
- (4) L'introduction de tout produit ou service ne respectant pas la norme halal est passible de pénalités d'ordre de 50% du montant du stand. Aussi la consommation par les exposants de tout produit ne respectant pas les exigences de la norme halal au sein de l'espace d'exposition (alcool, cigarette, bière, viande de porc, etc.) est strictement interdite.
- (5) Tout transport de gros matériel, montage ou démontage de stand doit se faire à la veille de l'ouverture.
- (6) Le comité d'organisation se rassure de la sécurité et la surveillance de l'espace d'exposition. A ces fins aucun stand ne doit être occupé en dehors des horaires d'activités.

Article 5 : Dispositions finales

- (1) La réception du formulaire d'inscription par le comité d'organisation implique que le candidat exposant a pris connaissance du présent règlement et l'accepte sans réserve.
- (2) Le candidat exposant accepte également toutes dispositions nouvelles pouvant être imposées par les circonstances, et que le comité d'organisation se réserve le droit de signifier, même verbalement, aux exposants ce dans l'intérêt général.
- (3) Le comité d'organisation ne peut être tenu pour responsable pour tout préjudice d'ordre commercial subi par l'exposant (retard dans l'ouverture, absence des visiteurs. **Signature et cachet**